

Vivre de petits et de grands plaisirs



▶ Disponibles à l'intérieur

SOMMAIRE

Vie municipale	p. 4
Service de planification et de l'aménagement du territoire	p. 7
Concours Maisons Fleuries	p. 8
Service du génie et des travaux publics ...	p. 10
Service de Sécurité Incendie	p. 13
Régie Intercommunale de Police Roussillon	p. 15

Cahier municipal

Hiver 2014 - 2015 • Vol. 24 • N° 4
Services municipaux

LA MUNICIPALITÉ à votre service!

NUMÉROS UTILES

Pour toute urgence : 911

Hôtel de Ville..... ☎ 450 659-7701
2225, route Édouard-VII ☎ 450 659-7702

Service de sécurité incendie ☎ 450 659-0204 p. 327
2700, route Édouard-VII

Service du génie et des travaux publics ☎ 450 659-0204
68, Montée Monette p. 321

Service de planification et de l'aménagement du territoire
2225, route Édouard-VII..... ☎ 450 659-7701 p. 227

Bibliothèque municipale..... ☎ 450 659-7701 p. 233, 234
2223, route Édouard-VII ☎ 450 659-5354

Service des loisirs, de la culture et de
la vie communautaire..... ☎ 450 659-7701 p. 258

Régie Intermunicipale de
Police Roussillon ☎ 450 638-0911

Contrôle des animaux..... ☎ 450 638-9698

MRC de Roussillon
Ligne Info-Collectes pour les collectes
des déchets et des matières recyclables..... ☎ 514 928-5227

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à la salle du conseil située au 2235, route Édouard-VII, à **19 h 30**.

Prochaines séances

Mardi	11 novembre 2014	19 h 30	
Mardi	9 décembre 2014	19 h 30	
Mardi	16 décembre 2014	19 h 30	- Séance du budget
Mardi	20 janvier 2015	19 h 30	
Mardi	10 février 2015	19 h 30	
Mardi	10 mars 2015	19 h 30	

FERMETURE DES BUREAUX

Congés fériés

Congés des fêtes

24 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement.

Pour toute urgence relative aux travaux publics, veuillez vous adresser à la Régie intermunicipale de police Roussillon en composant le **450 638-0911**.

Site Web : www.municipalite.saint-philippe.qc.ca

HORAIRE

Hôtel de Ville

Lundi au jeudi : 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h

Vendredi : 8 h 15 à 12 h 15

Service du génie et des travaux publics

Lundi au jeudi : 7 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 7 h à 13 h

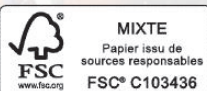
COORDINATION :

Yvon Massicotte, en collaboration avec les divers services de la municipalité.

Imprimerie Pub Cité

Le cahier municipal est distribué dans chaque résidence et commerce de Saint-Philippe et est tiré à 2650 exemplaires.

Bibliothèque Nationale du Québec



Ce cahier est imprimé par Imprimerie Pub Cité, sur un papier certifié FSC®, garantissant aux consommateurs que les produits du bois et de papiers qu'ils achètent proviennent de sources responsables.

Mot de la MAIRESSE

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Déjà, l'année 2014 tire à sa fin. Certains adeptes de sports d'hiver ont déjà hâte que la neige s'installe tandis que d'autres, espèrent le moins de précipitations possibles et ont déjà hâte au printemps. Quoiqu'il en soit, je vous souhaite de profiter pleinement de la saison.

Cette période de l'année marque aussi l'obligation pour tous les maires de présenter un rapport sur la situation financière de leur municipalité. À cet effet, conformément aux dispositions prévues au *Code municipal*, je me suis acquittée de cette obligation lors de la dernière séance du conseil, le 11 novembre dernier. Vous trouverez dans ce numéro copie de ce rapport dont je vous invite à prendre connaissance.



L'automne marque aussi la période de planification budgétaire pour la prochaine année. Le budget 2015 sera présenté lors d'une séance spéciale portant exclusivement sur ce sujet et à laquelle vous êtes conviés (es) le 16 décembre prochain, à 19 h 30.

Par ailleurs, nous avons eu le plaisir de dévoiler récem-

ment notre politique familiale actualisée incluant la démarche *Municipalité amies des aînés*. Cette nouvelle politique familiale projette Saint-Philippe dans l'avenir ! Misant sur nos atouts, nous ajustons nos façons de faire pour continuer de servir familles et aînés dans un contexte où la dimension humaine est prédominante.

En cette période de fin d'année, il est aussi coutume de faire appel à votre générosité et à la prudence. Je profite de l'occasion pour souligner le travail exceptionnel de l'entraide familiale qui distribue, tout au long de l'année, de l'aide alimentaire à nos familles les plus démunies. Le 7 décembre prochain, dans le cadre de la Guignolée, des bénévoles frapperont à votre porte afin de recueillir des denrées non-périssables, nous comptons sur votre générosité habituelle. D'autre part, nous vous encourageons à la modération à l'occasion des festivités entourant le temps des fêtes. N'hésitez surtout pas à faire appel aux services de Nez Rouge.

Par la même occasion, les membres du conseil municipal ainsi que le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter un très joyeux Noël avec vos parents et amis. Que nos meilleurs vœux de Santé, Bonheur et Paix, vous accompagnent tout au long de l'année 2015.

Lise Martin,
maire

VOTRE CONSEIL municipal



**Jean-Claude
POISSANT**
Conseiller district n° 1



**Jocelyn
BOUILLON**
Conseiller district n° 2



**Vincent
LANTEIGNE**
Conseiller district n° 3



**Johanne
BEULAC**
Conseillère district n° 4



**Sylvie
MESSIER**
Conseillère district n° 5



**DENIS
MAYRAND**
Conseiller district n° 6

Vie MUNICIPALE

CALENDRIER MUNICIPAL 2014

La Municipalité de Saint-Philippe et les Éditions Média Plus Communication se sont associées pour la réalisation de la toute première édition du calendrier annuel municipal qui sera distribué gratuitement à l'ensemble des résidences et places d'affaires de la Municipalité au cours du mois de décembre prochain.

Les nombreux textes rédactionnels et documents photographiques vous permettront de prendre connaissance d'informations utiles sur la vie, le rôle et le fonctionnement de la Municipalité dont, les dates des séances du conseil, les jours des collectes (ordures, recyclage, encombrants) et les numéros à composer en cas d'urgence.

Afin de dynamiser l'activité économique locale, quelques espaces publicitaires ont aussi été réservés aux entreprises commerciales, industrielles et artisanales qui souhaitent profiter de ce calendrier pour mieux faire connaître leurs activités professionnelles.



DÉPART DE MONSIEUR DÉCARY

La Municipalité de Saint-Philippe vous informe du départ de monsieur Daniel Décary, qui occupait les fonctions de secrétaire-trésorier et de directeur général depuis novembre 2010. Monsieur Décary a quitté le 13 novembre dernier pour relever de nouveaux défis en

Estrie où il a élu domicile. Le conseil municipal et les employés de la Municipalité de Saint-Philippe désirent remercier monsieur Décary pour l'excellent travail effectué au cours des dernières années, tout en lui souhaitant bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

D'ici là, l'intérim a été confié à madame Nicole Benjamin dont la compétence à titre de greffière et directrice générale adjointe facilitera le suivi des dossiers en cours pendant la période de transition.



PLAINTES ET REQUÊTES

La Municipalité met à votre disposition plusieurs options qui vous permettent de déposer une requête et/ou porter plainte.

Les citoyens peuvent déposer une demande (plainte et requête) à la Municipalité en utilisant un ou l'autre des moyens suivants :

- **Le téléphone**, en communiquant au numéro 450 659-7701 et en composant le (1) dans le menu principal;
- **Le courrier**, en transmettant une lettre au Service du greffe et des affaires juridiques au 2225, route Édouard-VII Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0;
- **Le télécopieur**, au 450 659-7702 à l'attention de Yvon Massicotte, Coordonnateur Communications et relations avec le citoyen;



- **La plateforme Web... Voilà !** application compatible avec les iPhone, technologies iOS et Android / un signalement au bout des doigts;
- **L'application Voilà** est offerte gratuitement et vous permet de signaler, où que vous soyez, des situations non urgentes en ciblant le problème sur une carte avec la géolocalisation ou encore en inscrivant l'adresse. La plateforme donne également la possibilité de décrire l'état de la situation à partir d'une liste prédéfinie de divers problèmes soulevés et de joindre une photo en l'acheminant automatiquement;

- **En personne**, en vous présentant dans l'un des édifices municipaux pendant les heures d'ouverture;
- **En ligne**, en transmettant un courriel à Yvon Massicotte, Coordonnateur Communications et relations avec le citoyen y.massicotte@municipalite.saint-philippe.qc.ca.

POUR TOUTE URGENCE, FAITES LE 911

Vie MUNICIPALE

LANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE & MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Le 1^{er} octobre dernier, dans le cadre de la **Journée internationale des aînés**, la Municipalité de Saint-Philippe a dévoilé la 2^e génération de sa Politique familiale incluant notamment la démarche, **Municipalité amie des aînés**.

Rappelons qu'au printemps 2013, le comité de pilotage a été formé afin d'identifier les actions à mettre en œuvre, et ce, au bénéfice des familles et des aînés. C'est grâce à la mobilisation et à la collaboration de divers partenaires et de l'administration municipale, que ce projet s'est réalisé. Cette nouvelle politique guidera dorénavant les élus dans la prise de décision touchant les familles et les aînés.

Madame Lise Martin, mairesse, ainsi que madame Sylvie Messier, responsable des questions familiales et des aînés, ont tenu à remercier ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de cette nouvelle politique familiale.

Cette politique familiale et démarche Municipalité amie des aînés reflète les différents besoins exprimés par la communauté, et ce, dans la perspective d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés.



DÉFI ICE BUCKET (SLA)

Le 5 septembre dernier, plusieurs employés de la Municipalité, dont le directeur général de la Ville, monsieur Daniel Décary, ont accepté de participer à un défi pour sensibiliser le public à une maladie qui frappe environ 3000 Canadiens : la sclérose latérale amyotrophique (SLA), connue également sous le nom de maladie de Lou Gehrig ou maladie de Charcot.

Cette maladie neuromusculaire se caractérise par la dégénérescence d'un ensemble précis de cellules nerveuses au niveau du cerveau et de la moelle épinière. Les personnes âgées de 40 à 75 ans sont le plus souvent touchées par la maladie. À ce jour, il n'existe aucun traitement pour prolonger significativement la vie des personnes atteintes. **Une somme de 500 \$ a été recueillie pour l'occasion.**



Vie MUNICIPALE



GRAND NETTOYAGE DES BERGES DE LA RIVIÈRE SAINT-JACQUES



La Municipalité de Saint-Philippe a fait un appel à tous pour une activité de nettoyage des berges de la rivière Saint-Jacques. C'est finalement le 13 septembre dernier que s'est déroulée la journée du grand nettoyage.

Malgré la température incertaine, plus d'une trentaine de personnes ont encore une fois cette année uni leurs efforts afin de redonner à l'ensemble de la collectivité une rivière en santé.

Année après année, les bénévoles du Grand nettoyage sont toujours surpris de constater que certaines personnes semblent avoir peu de conscience environnementale.

L'opération de nettoyage des berges a permis de retirer près de 3280 kg de déchets et 40 pneus.

Il ne faut pas se décourager et poursuivre ensemble les efforts de sensibilisation.

IDENTIFICATION VISUELLE POUR SECTEUR RURAL

ADRESSE INVISIBLE = SECOURS IMPOSSIBLE

Prendre note que la Municipalité s'est dotée d'un programme d'identification visuelle pour son secteur rural, afin de permettre un repérage rapide des immeubles par les services d'urgences et d'utilités publiques. Il s'agit d'un programme faisant partie d'un protocole de sécurité civile. La réalisation des travaux pour l'installation des panneaux est prévue pour l'automne 2014.

NOUVELLE SIGNALISATION LIMITE DE VITESSE

La Municipalité a procédé récemment à l'installation d'un nouveau panneau de signalisation lumineux afin de sensibiliser les automobilistes à respecter la limite de vitesse. Fonctionnant à l'énergie solaire, ce panneau muni d'une pile de réserve est installé actuellement sur le rang Saint-Marc, pour le chemin de contournement de la route Edouard-VII.



Minute du patrimoine

LES RUES DE MA MUNICIPALITÉ... UNE FACETTE DE NOTRE HISTOIRE

Par le biais de ses noms de rues, vous découvrirez une facette de l'histoire de Saint-Philippe... celle des familles, des quartiers et celle des entrepreneurs qui ont loti des terres entières ou quelques terrains.

Que vous soyez un Saint-Philippien de souche ou un citoyen nouvellement arrivé, vous apprendrez, à la lecture de cette chronique, à mieux connaître notre milieu de vie.

Nous débutons avec l'artère principale de notre municipalité:
LA ROUTE ÉDOUARD-VII.

ÉDOUARD-VII (né Albert Edward) fut roi du Royaume-Uni. Fils de la reine Victoria et du prince Albert. Il est monté sur le trône en 1901 à la mort de sa mère. L'époque édouardienne coïncida avec le début du XX^e siècle et connut d'importants changements technologiques et sociaux. Edward-VII y joua un rôle important. Il développa de bonnes relations entre le Royaume-Uni et les autres pays européens, en particulier avec la France, dont il apprécie grandement la culture. Il reçut pour cela le surnom de Peacemaker (Pacificateur).

En 1860, à l'âge de 19 ans, à titre de prince de Galles, Edward entreprit le premier voyage d'un héritier de la Couronne britannique en Amérique du Nord. Sa bonne humeur et sa bonhomie firent de cette visite un grand succès. Il inaugura le pont Victoria à Montréal et posa la première pierre du Parlement canadien lors de son passage à Ottawa. Il se rendit aussi aux États-Unis et visita la capitale de Washington en compagnie du président, James Buchanan. C'est lors de ce voyage qu'Edward aurait emprunté la route menant à Lacolle et aux États-Unis... la route fut baptisée Édouard-VII en son honneur.

Service de planification et de **L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**



REMISAGE DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS

Le remisage **d'un seul véhicule récréatif**, tel que roulottes, tentes-roulottes, remorques, bateaux, motoneiges ou motorisés, est autorisé sur un terrain en cour avant secondaire, latérale ou arrière, **du 15 octobre au 30 avril**. Le remisage en cour arrière ou latérale doit être à un (1) mètre des lignes de propriété. En aucun cas, les équipements récréatifs ne peuvent empiéter ou être stationnés dans l'emprise de la rue.

L'occupant du bâtiment principal doit être le propriétaire de l'équipement récréatif. Tout véhicule récréatif remisé doit respecter une hauteur maximale de 3,5 mètres et ne peut, en aucun temps, servir de logement.

En cas d'infraction, vous recevrez un avis vous donnant un délai de quinze (15) jours pour vous conformer au règlement municipal.

ABRIS TEMPORAIRES

L'installation des abris temporaires pour les voitures est **autorisée du 15 octobre au 30 avril**. Ces abris d'hiver ne doivent servir qu'à la protection contre les intempéries et leur utilisation à des fins d'entreposage est interdite. Ils doivent être dans l'aire de stationnement ou dans son allée d'accès.

Ils doivent être situés à une distance de :

- 0,6 mètre de toute ligne de terrain;
- 2 mètres d'un trottoir ou 3,5 mètres de la bordure de pavage d'une voie de circulation, s'il n'y a pas de trottoir;
- 1,5 mètre d'une borne-fontaine.



Ils doivent respecter une hauteur maximale hors-tout de 3 mètres, mesurée à partir du niveau du sol adjacent. La superficie maximale autorisée est fixée à 30 mètres carrés. Prévoyez un triangle de visibilité exempt de tout obstacle, si vous êtes situé à une intersection.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec le Service de planification et de l'aménagement du territoire au **450 659-7701, poste 227**.



ENTREPOSAGE DE BOIS

Le bois de chauffage entreposé sur un terrain ne doit servir que pour une utilisation personnelle.

L'entreposage extérieur d'un **maximum de quatre (4) cordes** de bois de chauffage est autorisé par terrain et doit être fait dans les cours latérales ou arrière du terrain, à une distance minimale de deux (2) mètres des lignes du terrain, sauf si une clôture opaque conforme au présent règlement est érigée entre les lignes de terrain et les cordes de bois.

Une distance minimale de **1 mètre doit être laissé libre entre les cordes de bois et le bâtiment principal**. L'entreposage extérieur de bois de chauffage est assujéti au respect des dimensions suivantes :

- la hauteur maximale de l'entreposage est fixée à 2 mètres, mesurée à partir du niveau du sol adjacent;
- la profondeur maximale de l'entreposage est fixée à 1,2 mètre.

Aucune des ouvertures du bâtiment principal ne doit être obstruée, de quelque façon que ce soit, par du bois de chauffage. L'entreposage extérieur en vrac du bois de chauffage est prohibé; le bois de chauffage entreposé sur un terrain doit être cordé et proprement empilé.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Service de planification et de l'aménagement du territoire au **450 659-7701, poste 227** ou le bureau de prévention des Berges du Roussillon au 450 444-6341.

Les LAURÉATS 2014 CONCOURS Maisons fleuries



Le 18 septembre dernier, lors d'une soirée reconnaissance, les membres du Comité d'embellissement de la Municipalité de Saint-Philippe ont dévoilé les lauréats du Concours Maisons Fleuries 2014.

POTS



43, rue Stéphane



4, montée Saint-Claude

COMMERCE, INSTITUTION, CAMPING, FERME ET CENTRE ÉQUESTRE



Camping Koa, 130, montée Monette

COUP DE COEUR



100, rang Saint-Marc

MENTIONS SPÉCIALES



25, rue Désourdy



1585, route Édouard-VII



46, rang Saint-Marc

DISTRICT 1



30, rue Georges-Henri



160, rang Saint-André

DISTRICT 2



40, rue des Ormes Est



24, rue des Chênes

DISTRICT 3



3, rue Livernois



59, rue des Ormes Ouest

DISTRICT 4



68, rue Rouiller



54, rue Germaine

DISTRICT 5



33, rue Jean



45, rue des Cyprès

DISTRICT 6



70, rue Stéphane



52, rue de la Rive

Rappelons que ce sont les membres du comité d'embellissement qui ont sillonné les rues de la Municipalité afin d'évaluer les façades des maisons.

SERVICE DU GÉNIE et des travaux publics



COMITÉ D'EMBELLISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT

Vous désirez vous investir dans la communauté !

Le comité est à la recherche de bénévoles pour siéger sur le comité

Passionné de l'horticulture... Ce message est pour vous!

Vous aimeriez vous impliquer pour embellir votre municipalité et l'horticulture est une passion? Et bien nous avons besoin de vous maintenant, n'hésitez pas à nous contacter!

La Municipalité de Saint-Philippe est à la recherche de deux (2) bénévoles intéressés à faire partie du comité d'embellissement et d'environnement. Ce comité formé de cinq (5) citoyens et un conseiller municipal a pour mission de transmettre des recommandations au conseil municipal concernant divers aspects liés au développement durable, à la promotion et à la sensibilisation de la communauté de même qu'à l'embellissement et la protection de l'environnement.

Une dizaine de réunions sont prévues annuellement et se tiennent en soirée. Aucune allocation de présence n'est remise aux citoyens membres du comité.

Les citoyens intéressés doivent exprimer leur intérêt dans une lettre et l'expédier avec leur curriculum vitae à l'adresse courriel a.poitras@municipalite.saint-philippe.qc.ca ou par la poste à l'hôtel de ville (2225, route Édouard-VII, Saint-Philippe, QC J0L 2K0).



COLLECTE PORTE-À-PORTE DE SAPINS DE NOËL

Une collecte porte-à-porte aura lieu du 5 au 9 janvier 2015 pour vous permettre de vous départir de votre arbre. Votre sapin devra être dépouillé de toutes décorations.

Rappel : **les sapins ne seront plus ramassés lors de la collecte des déchets.**

ÉCOCENTRE

Les citoyens de la municipalité peuvent disposer des matériaux suivants au garage municipal, situé au 68, montée Monette, du lundi au jeudi de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 7 h et 13 h.

- Peinture;
- Matériel informatique;
- Piles rechargeables et alcalines; (exception des batteries de voitures)
- Vieille huile;
- Bonbonnes de propane;
- Carton;
- Matériaux de construction, rénovation, démolition*;
- Pneus.



**Certains matériaux comme la tourbe, la terre, du tapis, des meubles, etc., ne sont pas admissibles dans le conteneur. Nous vous invitons à communiquer avec le Service du génie et des travaux publics, au 450 659-0204, pour obtenir des renseignements sur les matériaux acceptés ou prohibés dans le conteneur.*

Des frais sont exigibles selon la quantité :

coffre de voiture	10 \$
une remorque avec un (1) essieu	15 \$
une remorque deux (2) essieux	20 \$



SERVICE DU GÉNIE et des travaux publics

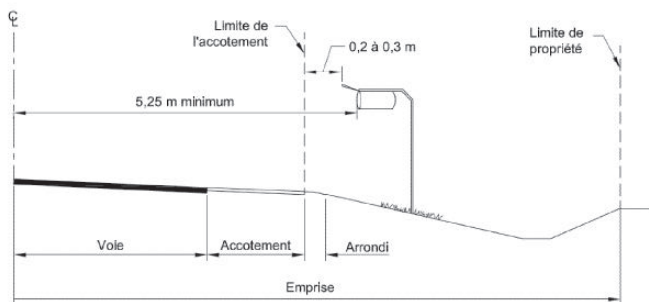


BOÎTES AUX LETTRES

Il peut arriver que le travail de l'équipe de déneigement soit rendu plus difficile à cause de la présence de boîtes aux lettres non-conformes aux règles qui régissent leur localisation. Afin de vous éviter de mauvaises surprises, nous vous conseillons d'installer votre boîte aux lettres **selon les normes établies** (voir croquis ci-dessous).

De plus, chaque propriétaire a l'obligation de protéger ses installations contre la neige poussée sur son terrain. Pour cette raison, il est important d'installer des balises à proximité afin d'indiquer la présence de boîtes aux lettres. Les poteaux de support et les boîtes aux lettres endommagées par la neige ne seront pas remplacés.

Si vous croyez que votre boîte aux lettres risque de se faire endommager, nous vous conseillons d'installer une boîte aux lettres de moindre valeur en saison hivernale.



DÉNEIGEMENT

L'hiver approche... mais nous sommes prêts!

L'équipe de déneigement est fin prête pour affronter les premières bordées de neige. Leur objectif : vous permettre de vaquer à vos occupations le plus normalement possible! C'est pourquoi, suivant un plan rigoureusement établi, certains endroits stratégiques tels que les artères principales, le centre-ville ou les abords de l'école (selon les jours), sont déneigés en priorité pour assurer la sécurité de tous. La Municipalité est divisée en 4 circuits de déneigement et les opérations débutent dès qu'il y a accumulation de 5 cm au sol. Lors de tempêtes de neige, le Service du génie et des travaux publics est en constante communication avec le Service de police et le Service de sécurité incendie et de premiers répondants pour assurer adéquatement la rapidité de réponse en cas d'urgence. Le recours au sel comme fondant à neige est fait de façon modérée et les épanduses parcourent les secteurs stratégiques lors de chutes de neige ou périodes de froid. La grande majorité des sentiers multifonctionnels sont également déblayés à chaque chute de neige.

La Municipalité tient à vous rappeler que selon l'article 498 du *Code de la sécurité routière* et selon le règlement municipal 325 sur les nuisances, la paix et le bon ordre, **NUL NE PEUT DÉPOSER DE LA NEIGE OU DE LA GLACE SUR UN CHEMIN PUBLIC OU DANS L'ESPACE DE DÉGAGEMENT D'UNE BORNE D'INCENDIE**. Dans le cas d'infraction, des constats pourront être émis.

En hiver ... réduisons notre vitesse !

Ensemble, facilitons le déneigement
L'HIVER, PRÉVOYEZ DE L'ESPACE POUR LES COLLECTES DE DÉCHETS ET DE MATIÈRES RECYCLABLES

Positionnez votre bac ou votre poubelle dans votre entrée

Conservez un dégagement de 60 cm (2 pi) autour du bac

- Pour ne pas nuire aux opérations de déneigement, placez votre bac ou votre poubelle dans votre entrée et non sur le trottoir ou dans la rue.
- Éloignez votre bac de tout abri d'auto temporaire, poteau de déneigement, voiture, etc.
 - Un espace de 60 cm (2 pi) doit être conservé autour du bac.
- Puisqu'il s'agit d'une collecte robotisée, le positionnement de votre bac de recyclage est important. Les roues et les poignées doivent être orientées vers votre domicile.
- Pour être ramassés, vos bacs et vos déchets doivent rester accessibles aux éboueurs. Assurez-vous qu'ils ne soient pas ensevelis par la neige.

MRC DE ROUBILLON

SAINTE-CHÉPEAUX, BELLEVILLE, LA PRAIRIE, L'ÉVÉ, MERRIDA, SAINT-DONAT, SAINT-PIERRE, SAINT-ROCH, SAINT-PHILIPPE, ET SAINT-CATHERINE

Ligne info-collectes : 514 928-5227
Exclusivement pour les collectes des déchets et des matières recyclables



SERVICE DU GÉNIE et des travaux publics

9 JANVIER
2015

LISTE DES INITIATIVES DE RÉCUPÉRATION POUR SAINT-PHILIPPE



Collecte de surplus de carton

Première semaine complète de janvier, la journée de la collecte du recyclage.

Première semaine complète de juillet, la journée de la collecte du recyclage.

Conteneurs à carton

Garage municipal – 68, montée Monette



Collecte de sapins 5 au 9 janvier 2015

Collectes de branches Surveillez les dates de collecte en mai et octobre

Collectes d'automne Surveillez les dates de collecte en octobre et novembre



Dépôt pour les matériaux de construction

Garage municipal – 68, montée Monette
(Des frais sont applicables)



Dépôt pour les résidus domestiques dangereux (RDD)

Garage municipal - 68, montée Monette

Récupérer vos huiles usagées <http://soghu.com>



Dépôt pour le matériel électronique

Garage municipal – 68, montée Monette
Pour information : www.recyclermeselectroniques.ca



Dépôt pour la peinture

Garage municipal – 68, montée Monette
Pour information : www.ecopeinture.ca



Dépôt pour les lampes au mercure

Réno-Dépôt – 100, rue Strasbourg, Candiac
Pour information : www.recycfluor.ca



Dépôt pour les piles

Garage municipal – 68, montée Monette
Bibliothèque – 2223, route Édouard-VII
Pour information : www.appelarecycler.ca

COLLECTE SPÉCIALE DE SURPLUS DE CARTON

Placer le carton à 60 cm (2 pieds) du bac de recyclage, afin de ne pas nuire à la collecte robotisée. Ne pas attacher les retailles ni les ficeler.

Carton seulement : retirer les sacs et les morceaux de styromousse des boîtes.

Défaire les boîtes trop volumineuses et éviter les charges trop lourdes. Par exemple : ne pas remplir une boîte de frigo de retailles de carton.

Assurez-vous que vos boîtes ne soient pas ensevelies sous la neige.

Rappel : le carton ne sera plus ramassé lors de la collecte des déchets.



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Durant la période des fêtes, la collecte des ordures et la collecte des matières recyclables se feront selon l'horaire habituel.



LES BONS COUPS DE ST-PHILIPPE

Au cours des dernières semaines les employés du Service du génie et des travaux publics ont procédé à la mise en place d'une nouvelle piste multifonctionnelle derrière l'hôtel de ville. Cette dernière sera pavée et éclairée pour plus de sécurité.



Service de Sécurité INCENDIE



40^E ANNIVERSAIRE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le 9 août dernier a marqué la tenue des festivités soulignant le quarantième anniversaire du Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu. Toutes les personnes présentes sur place ont semblé ravies par l'ensemble des activités qui s'y sont déroulées.

Cet événement d'envergure a permis de revenir sur l'histoire du service, dont plusieurs moments forts, vraisemblablement méconnus de plusieurs personnes. De plus, la présence d'un grand nombre de services incendie de municipalités de la région est venue bonifier cette journée confirmant la grande confrérie qui s'est établie entre les services au fil des ans.

L'évènement s'est avéré un succès sur tous les plans.



BUREAU DE PRÉVENTION « LES BERGES DU ROUSSILLON »

Le 4 août dernier, le Bureau de prévention « **Les Berges du Roussillon** » a pris de l'ampleur. En plus d'une nouvelle chef de division, le service compte maintenant deux techniciens en prévention des incendies à temps plein. La création du service de prévention réunissant dorénavant les villes de Candiac, Delson, Saint-Philippe et Saint-Mathieu permettra une meilleure gestion des ressources et intensifiera la démarche préventive auprès des municipalités et de leurs citoyens. Entre autres, le service de prévention est chargé de :

- l'éducation du public dans les écoles, les garderies et lors d'événements;
- d'effectuer les inspections résidentielles, commerciales et industrielles;
- faire la recherche des causes et des circonstances d'incendie;
- veiller à la préparation et à la mise en place des mesures d'urgences.

Pour officialiser la fusion mettant sur pied le Service de prévention « Les Berges du Roussillon », un nouveau logo a été créé. Celui-ci doit être diffusé dès l'automne.



UNE CHEMINÉE BIEN RAMONÉE POUR UN HIVER EN TOUTE SÉCURITÉ

Hâtez-vous si ce n'est déjà fait, avant que les froids d'automne n'arrivent, faites ramoner votre cheminée... spécialement si vous chauffez au bois.

Le fait d'utiliser des bûches de ramonage ne remplace pas la nécessité de faire appel annuellement aux services d'un ramoneur professionnel. Le Service de sécurité incendie vous recommande de faire appel à un ramoneur certifié par l'Association des professionnels du chauffage.

Votre cheminée doit être propre pour le libre passage des gaz de combustion et.....du Père Noël.



Sur la photo, dans l'ordre habituel, Annie Bifodeau, Steve Dassylva et Marie-Ève Goulet.



POMPIER D'UN JOUR

Une fois de plus cette année, dans le cadre de la semaine de la prévention des incendies, les élèves de l'école les Moussaillons ont soumis en grand nombre leur histoire de prévention pour le concours « *Pompier d'un jour* ». Le grand gagnant, **Zachary Marchand** a eu la chance, grâce à sa belle histoire, de passer la journée avec les pompiers et la prévention incendie des Berges du Roussillon. Durant cette journée, Zachary a participé à plusieurs activités journalières des pompiers et a pu explorer concrètement diverses facettes du métier de pompier dont :

- Formation sur les appareils respiratoires;
- Visite des camions;
- Inspection des équipements;
- Cours théorique et pratique sur les extincteurs portatifs;
- Circuit en camion de pompier.

Notre pompier d'un jour a aussi fait ses preuves en éteignant lui-même un feu de palettes de bois dans un environnement contrôlé et supervisé par ses collègues pompiers.

Zachary a aussi été reçu par la mairesse, en compagnie de membres de la direction du Service de la sécurité incendie et a eu le privilège de signer le Livre d'or de la Municipalité.

Merci à tous les participants et félicitations à Zachary Marchand !



ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET SEMAINE DE LA PRÉVENTION INCENDIE

En septembre dernier, la division prévention «*Les Berges du Roussillon*» s'est investi en participant à plusieurs activités dont des pratiques d'évacuation dans les écoles et garderies du territoire. Aussi, le 1^{er} octobre dernier s'est tenu le premier salon des aînés, ce qui a permis aux citoyens de s'enquérir d'informations sur plusieurs aspects concernant la prévention. Également, dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies qui a eu lieu du 6 au 12 octobre dernier, des préventionnistes et pompiers de Saint-Philippe/Saint-Mathieu ont été présents dans différents kiosques répartis ici et là sur le territoire. En plus d'informer et de répondre aux multiples questions des citoyens, une maison de fumée a été aménagée pour permettre aux enfants de faire un parcours dans une roulotte et de tester leurs capacités à sortir d'une habitation en cas d'urgence.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Saviez-vous que...

- La majorité des décès dans les incendies surviennent la nuit pendant qu'on dort?
- La fumée peut prendre seulement 3 minutes pour envahir toute la maison?
- La majorité des décès dans les incendies sont causés par la fumée et non par le feu?
- Le seul moyen d'être averti à temps est un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps?





RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE POLICE ROUSSILLON

Régie Intermunicipale DE POLICE ROUSSILLON



LE STATIONNEMENT DE NUIT

Le stationnement de tout véhicule routier est prohibé en tout temps sur les chemins et parties de chemin public ainsi que dans les places publiques, entre 0 h et 7 h, du 1^{er} décembre au 1^{er} avril de chaque année pour tout le territoire desservi par la Régie intermunicipale de police Roussillon dont Saint-Philippe.

Une tolérance concernant le stationnement de nuit sera cependant en vigueur dans les rues de la municipalité, pour la période des fêtes du mercredi 23 décembre 2014 au samedi 3 janvier 2015. Il est important de noter que cette tolérance sera annulée advenant qu'il y ait des opérations de déneigement nécessaire durant cette même période. Dans ce dernier cas, la réglementation municipale concernant le stationnement de nuit sera appliquée et les citoyens pourraient recevoir une contravention.

PNEUS D'HIVER

Du 15 décembre au 15 mars inclusivement, tous les véhicules de promenade immatriculés au Québec doivent être munis de pneus d'hiver.

OPÉRATION NEZ ROUGE

Le service de raccompagnement Nez rouge sera disponible les 5-6-12-13-18-19-20-24-25-26-27 et 31 décembre.

Besoin d'être raccompagné :
450 699-6011 • 514 917-4011



Opération
Nez rouge™


CONSEILS DE PRÉVENTION - VOLS HABITATION

À l'approche des fêtes de fin d'année, nous faisons un rappel aux citoyens, afin d'aider à lutter contre les vols dans les habitations. En effet, le Service de la sécurité publique est là pour mettre en échec ces auteurs, mais la contribution et la vigilance de tous les citoyens devient indispensable. La population devient partenaire en suivant certains conseils ou en appliquant les règles suivantes :

- Avant de sortir de votre habitation (même pour un court instant), fermez avec soin portes (y compris celle du garage) et fenêtres et ne cachez pas vos clés dans les cachettes prétendument sûres (sous le tapis, dans un vase, ...) que les voleurs connaissent.
- Ne signalez pas que l'habitation est vide (billet sur la porte ou message sur le répondeur téléphonique) et simulez l'activité en cas d'absence. Demandez à un voisin de vider votre boîte aux lettres, ayez recours aux minuteriers pour allumer et éteindre les lumières.
- Cachez vos biens de valeur : votre maison n'est pas une vitrine, ne déposez jamais votre portefeuille sur l'appui de fenêtre, ne laissez pas traîner les emballages d'un nouvel achat (l'ordinateur par exemple).

- Réduisez le plus possible les biens qui pourraient être emportés : ne rassemblez pas vos bijoux, votre argent, vos cartes de crédit au même endroit mais dispersez-les dans toute la maison et mettez vos biens les plus précieux dans un coffret de sûreté.
- Rendez la vente des objets volés plus difficile : gardez les numéros de série et d'enregistrement de vos objets de valeur et du matériel électronique. Photographiez vos biens, bijoux, tableaux.
- Ne laissez rien traîner qui puisse faciliter le vol : pas d'échelle, de tournevis ou d'autres outils à la portée, le cambrioleur leur trouvera un usage tout autre !
- Retardez l'entrée du voleur par l'installation de protections mécaniques ou d'un système d'alarme (anti-intrusion).
- Sensibilisez vos voisins pour qu'ils exercent une surveillance sur votre habitation. Vous leur rendrez le même service par la suite !





Vous aurez certainement remarqué tous les travaux d'amélioration que nous avons effectué cette année au sein de notre Municipalité. Mon souhait pour 2015 étant de rendre encore plus agréable possible notre milieu de vie et faire en sorte que nos projets futurs répondent à vos besoins. Après un bilan de l'année 2014 que je qualifie de positif, j'associe à cette réussite tous les membres du conseil municipal et tous ceux qui ont permis l'aboutissement des nombreux projets mis en place.

Les membres du Conseil municipal, le personnel, ainsi que les nombreux bénévoles, se joignent à moi pour vous offrir, à l'occasion du temps des Fêtes, nos meilleurs voeux de Santé, Bonheur et Prospérité.

Merci de votre confiance!

*Joyeux Noël et
bonne année 2015!*

